



**Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Monsieur Vincent VAN PETEGHEM, Ministre des Finances,
concernant les réformes fiscales en Belgique**

- Bruxelles, le 11 mars 2021 –

Monsieur le Ministre,

Au cours d'un webinaire organisé dernièrement, vous avez évoqué vouloir reformer la fiscalité de notre pays et booster l'investissement public tout en renforçant l'attractivité de la Belgique. Ainsi, vous avez comme ambition de toucher à différents pans de notre fiscalité en évoquant les niches fiscales, une fiscalité décourageant la pollution ou encore une plus grande clarté et simplicité dans cette fiscalité.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quels seront les secteurs visés par une hausse potentielle de l'investissement public ?
- Vous parlez de réformer la fiscalité afin de la rendre plus claire et simple. Pourriez-vous préciser cette position et indiquer notamment les "niches fiscales" que vous comptez réformer ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

Nous devons investir nos recettes fiscales dans des investissements axés sur la productivité, une administration publique efficace et dans notre système de sécurité sociale. Le gouvernement travaillera sur cinq axes pour favoriser la relance : production de biens et services durable et neutre sur le plan climatique, mobilité écologiquement efficace, innovation dans le domaine de la formation, cohésion sociale et 4e révolution industrielle.

Par ailleurs, l'Europe a mis en avant des ambitions claires avec le 'Green Deal' et la 'Recovery and Resilience Facility'. La RRF est le pilier central du plan de relance pour l'Europe, Next Generation EU. Le plan de relance fournit un support financier au pays européens pour atténuer les impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire.. Le plan Next Generation compte 750 milliards. Ce montant sera alloués aux états membres pour l'exécution des plans RRP, ce qui inclut des projets de réformes et des investissements publics. La RRF alloue 5,9 milliards d'euros à la Belgique

Next Generation EU se compose de plusieurs catégories dont les objectifs clés sont les suivants :

- s'aligner sur les priorités européennes et booster la croissance, les créations d'emplois et la résilience économique et sociale ;
- soutenir la transition verte ;
- investir dans les enjeux nationaux en lien avec les recommandations spécifiques du semestre européen et de favoriser la transformation digitale.

Les éléments prioritaires du plan belge seront donc la croissance et les emplois durables et inclusifs, la transformation digitale, la transition verte, la santé et la résilience, les politiques pour la prochaine génération et la cohésion sociale et territoriale.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques se caractérise actuellement par des taux d'imposition élevés et, en même temps, par de nombreuses exceptions et exemptions. Cela rend l'impôt sur le revenu des personnes physiques très compliqué. La réforme fiscale large, laquelle je préparerai cette législature, doit s'accorder à quelques principes qui sont listés dans l'accord de gouvernement.

Il existe de nombreuses niches fiscales dans le système actuel, notamment dans la rémunération des employés. Certaines sont liées à la nature de l'activité, comme l'imposition des droits d'auteur, les revenus des sportifs, des artistes, des volontaires, etc. Par ailleurs, il existe également des régimes d'exonération fiscale qui dépendent du mode de rémunération : plans cafétéria, écochèques, chèques culture, stock-options, avantages de toute nature, etc. Le gouvernement souhaite tout d'abord organiser un passage progressif de ces formes alternatives de rémunération vers une rémunération en euros.

En tout état de cause, la question de la suppression ou de l'élimination progressive des régimes d'exception doit être examinée plus avant. A cet égard, il faut en tous cas évaluer l'opportunité des régimes existants et le rendement budgétaire de leur suppression. Ce rendement budgétaire a déjà été calculé pour la plupart des régimes par la Section Fiscalité et Parafiscalité du Conseil Supérieur des Finances. Sur cette base, une décision peut être prise ou non dans le cadre de la réforme fiscale large.